

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 17 Absents : 12
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 031-213101181-20181213-D20180810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/08 du 13 décembre 2018

D. 2018/08-10 – FINANCES – CCF – Fonds de concours Travaux

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc.

Pouvoirs : BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention (pièce jointe) ayant pour objet, en application de l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales, le versement d'un fonds de concours par la commune en faveur de la Communauté de communes du Frontonnais (CCF) pour la réalisation de travaux de voirie entre le 01/01/2018 et le 31/10/2018 notamment l'aménagement du parking du groupe scolaire de Fondada pour 839 993.93 € et l'urbanisation de la route de Villeneuve-les-Bouloc pour 361 725 €. Le fonds de concours visé par la présente convention est destiné à contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la CCF. Le montant du fonds de concours versé par la commune est fixé à 568 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

ACCEPTTE le versement des fonds de concours tels que présentés ci-dessus et autorise le Maire à signer tous actes utiles à cet effet.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

